



Regularisation avec sejour E.U

Par **deyshauna**, le **23/10/2013** à **16:26**

Bonjour,

je viens auprès de vous pour solliciter un renseignement et une aide:

je vis avec une amie qui est enceinte de moi et donnera naissance en novembre ou decembre un enfant, elle travaille et a un CDI et un salaire de 1800€ le mois avec un permis de séjour de 10 ans.

Quant à moi, je ne possède qu'un séjour de 3 mois d'Italie alors, je ne sais pas si je pourrais y être régularisé et quel type de séjour j'aurai après notre déclaration et reconnaissance en paternité auprès des autorités ?(je ne sais exactement laquelle ou je dois m y rendre ? (mairie ou prefecture) ou si je doit contacter un avocat compétent en la matière ? (si vous en connaissez 1 je suis toujours prenant).

et quelle sera la meilleure solution à demander?

merci